

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1356

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Demain, j'enlève le débat! »

Par Jean-Yves Pidoux, professeur assistant de sociologie à l'Université de Lausanne

Quand les débats auront disparu, où donc débattrons-nous?

« **L FAUT RÉINVENTER l'art du débat** », titrait l'éditorial du numéro 1347 de *DP*, dont l'auteur regrettait avec raison les « terribles simplifications publicitaires qu'impose la recherche d'une victoire devant le peuple » – c'était à propos de l'initiative sur le génie génétique. À l'inverse – semble-t-il – la dernière page du n° 1353 tire un trait sur la vie associative en soulignant le déclin du débat public: les délibérations collectives et les confrontations des assemblées générales auraient vécu et seraient bientôt supplantes par des forums de discussion virtuels.

Faire confiance à l'adversaire

Qu'il me soit permis, sans doute de manière naïve et rudimentaire, de réfléchir sur la forme que peut prendre une discussion sur des thèmes d'intérêt général. Peut-être, après avoir repris chez autrui quelques impulsions et quelques éléments de réflexion, lancerai-je ainsi un débat sur le débat...

Ni théologien ni avocat, je ne connais pas l'art de la *disputatio* ou celui de la *plaideoirie*. Mais je tente de comprendre comment s'élaborent les argumentations et les opinions. Qu'est-ce qu'un débat, dans cette optique? Une occasion où des interlocuteurs, dont les avis sont contrastés, échangent des informations, proposent et répondent à des raisonnements, en présence ou non d'un public censé s'intéresser à ces joutes discursives. Plus abstraitemment, le débat correspondrait à un idéal de communication où la Raison, liée à des intérêts divergents, parle par la médiation de protagonistes capables de s'entendre, voire de se convaincre mutuellement. En tout cas, pour que le débat puisse avoir lieu, il faut un accord des participants sur le cadre de la discussion, mais un désaccord sur son sujet: selon l'expression anglaise, *they agree that they disagree*.

La forme renvoie nécessairement au contenu: un débat, c'est une confrontation qui n'empêche pas que les interlocuteurs « se mettent à la place » les uns

des autres – au contraire, il exige cette empathie tout autant que le désaccord. Le débat démocratique oblige à considérer l'adversaire comme un obstacle, comme un tremplin, mais surtout comme un sujet... Les participants ne doivent pas être immunisés contre l'expérience de l'altérité. Cela signifie que lorsque j'entends une discussion, que je lis un texte argumenté – le seraient-ils au nom d'une finalité à laquelle je n'adhère pas – je n'exclus pas d'être convaincu: je table sur la pertinence du discours d'autrui, sur sa cohérence interne. Ensuite je peux passer à une phase critique de mise en relation de ce discours avec les intérêts qui ont commandé à son élaboration.

Qu'en déduire? Que chaque contradicteur est partial, mais qu'il devrait tenir, s'il veut défendre son opinion avec raison et conviction, de comprendre le propos de l'autre et d'y répondre. Si les interlocuteurs se perçoivent mutuellement comme des manipulateurs de slogans animés d'arrière-pensées machiavéliques, le débat en restera au pugilat ou au passage de brosse à reluire – c'est ce qui se passe ordinairement.

Beaucoup d'obstacles

Le débat correspond donc bel et bien à une situation sociale « idéale » – je parle ici de la forme que peuvent prendre les différends. Les médias nous infligent des confrontations musclées, des discussions tronquées; ils nous montrent des intervenants trop peu rationnels pour comprendre la rationalité de leurs adversaires. Mais c'est un effet de la situation: rien d'aussi mutilant que de devoir parler par formules péremptoires, interrompu par un animateur obnubilé par les frémissements de l'audimat. Avide de nouveauté, la télévision appauvrit les interrogations et les doutes qui peuvent produire de la nouveauté: les débats télévisuels, tout virulents qu'ils soient, sont à peu près entièrement prévisibles, pour ce qui est de l'échange des arguments.

Il en va certes de même des assemblées générales où les militants se tiennent les coudes, où les leaders prêchent aux convertis, où rien ne semble plus important que de désigner un ennemi. Mais les discussions virtuelles ne sont guère plus réjouissantes; les forums de discussion sur Internet fleurissent et se fanent:

trop d'obstacles à une réelle publi-cité des débats, trop de latitude laissée aux narcissismes bavards des intervenants.

Contre l'interdiction de penser

De tout cela, je retiendrai que la discussion démocratique nécessite une formalité et une informalité dont il est bien difficile de définir les proportions. Une mise en forme – contraintes logiques et civilité dans l'échange – est indispensable à la construction discursive et à l'échange courtois de propos antagonistes. Mais le débat ouvert exige la possibilité d'aller au-delà de ce qui a déjà été cristallisé dans d'innombrables échanges précédents. La pensée à haute voix et à plusieurs, la maïeutique qui prend les arguments à rebrousse-poil, qui accepte l'incertitude et la forme interrogative, requiert une informalité, à tous les sens du terme.

Or la sphère publique semble aujourd'hui un lieu trop risqué, et donc trop figé, pour la confrontation non routinisée. Paradoxalement, de vrais débats d'intérêt général semblent désormais avoir lieu dans des zones qui sont liées à l'espace public, mais qui sont aussi préservées de celui-ci: conférences de consensus, mais aussi séances de groupes politiques, voire buvettes d'organes législatifs, contacts personnels entre adversaires idéologiques, ou encore séances à huis clos – tel membre d'un exécutif promet de convaincre ses collègues dans une réunion dont le procès-verbal ne sera pas diffusé...

Intéressante imbrication entre une institution et son contraire. L'enjeu, c'est d'institutionnaliser souplement cet antidote à l'institution en quoi réside le débat non dogmatique. ■

Médias

DER BUND a ouvert une rédaction biennoise et désire devenir le quotidien des deux principales agglomérations du canton de Berne.

Star TV, dont la présence est quasi confidentielle en Suisse romande, a présenté une émission de circonstances pour marquer son troisième anniversaire.

cfp